

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL

SCIENCES ET TECHNIQUES SANITAIRES ET SOCIALES

Durée : 3 heures

Coefficient : 7

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Aucun document n'est autorisé.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet et que toutes les pages sont imprimées.

Si le sujet est incomplet, demandez-en immédiatement un nouvel exemplaire aux surveillants.

Ce sujet comporte 7 pages

Le mal-logement et l'inclusion sociale

La notion de mal-logement recouvre un ensemble de difficultés diverses rencontrées par les ménages pour se loger.

Vie publique,
Disponible sur www.vie-publique.fr (consulté le 13 octobre 2013)

QUESTION 1 : **1.1. Illustrer les diverses situations du mal-logement en France.**

1.2. Présenter les conséquences du mal-logement sur le bien-être social des personnes.

QUESTION 2 : Pour répondre aux besoins des mal-logés, le *plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale* prévoit une politique d'accès au logement pour le plus grand nombre.

Montrer que ce plan relève d'une politique sociale et transversale.

QUESTION 3 : **Présenter les intérêts et les limites des dispositifs d'accès au logement favorisant l'insertion sociale.**

BARÈME

Question 1.1 :	4 points
Question 1.2 :	4 points
Question 2 :	5 points
Question 3 :	5 points
Clarté et rigueur de la rédaction :	2 points

LISTE DES ANNEXES ET DES SOURCES

- ANNEXE 1** Les chiffres du mal logement en 2013,
L'état du mal logement en France, 18^{ème} rapport annuel 2013,
Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés.
- ANNEXE 2** Sommaire Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion
sociale adopté lors du Comité interministériel de lutte contre
les exclusions, paru le 21 janvier 2013,
Disponible sur www.gouvernement.fr (consulté le 13 octobre 2013).
- ANNEXE 3** Logement social : l'État et les bailleurs mobilisés pour répondre
à la crise,
Le logement social, extrait « plan pluriannuel contre la pauvreté et
pour l'inclusion sociale »,
Disponible sur www.gouvernement.fr (consulté le 13 octobre 2013).
- ANNEXE 4** Logement et cohésion sociale,
VANONI Didier et ROBERT Christophe,
Le mal-logement au cœur des inégalités,
La Découverte, 2007, *Alternatives sociales*.
- ANNEXE 5** Dénicheurs de logements durables,
SANSON-STERN Catherine,
ASH, 13 septembre 2013, n° 2824.

ANNEXE 1

Les chiffres du mal-logement en 2013

3,6 millions de personnes sont mal logées

	Nombre de personnes	
	Détail par catégories	Total
Personnes privées de domicile personnel		
Dont sans domicile	+ 133 000	
Dont personnes en résidences sociales	+ 18 142	
Dont résidence principale en chambre d'hôtel	+ 38 000	
Dont habitations de fortune : cabane, construction provisoire, personnes vivant à l'année en camping ou en mobil-home...	+ 85 000	
Dont personnes en hébergement « contraint » chez des tiers	+ 411 000	
Total		685 142
Personnes vivant dans des conditions de logement très difficiles		
Dont privation de confort	+ 2 123 000	
Dont surpeuplement « accentué »	+ 800 000	
<i>Moins les personnes cumulant inconfort et surpeuplement</i>	- 145 000	2 778 000
Personnes en situation d'occupation précaire		
Locataires d'un logement loué meublé		172 847
« Gens du voyage » qui ne peuvent accéder à une place dans les aires d'accueil aménagées		71 188
<i>Moins les double-comptes entre les catégories du tableau : personnes cumulant plusieurs situations de mal-logement</i>	- 65 000	
TOTAL des personnes mal-logées		+ 3 642 177

Plus de 5 millions de personnes sont fragilisées par rapport au logement

	Nombre de personnes	
	Détail par catégorie	Total
Propriétaires, en difficulté, occupant un logement dans une copropriété		+ 729 636
Locataires en impayés de loyer		+ 1 252 000
Personnes en situation de surpeuplement		+ 3 224 000
Personnes en hébergement « résigné »(1)		+ 240 599
<i>Moins les doubles-comptes (personnes cumulant plusieurs situations de fragilité)</i>	- 292 000	
TOTAL des personnes en situation de fragilité		+ 5 154 235

Sachant par ailleurs que :

1 179 857 ménages sont en attente d'un logement social

3 800 000 ménages sont en situation de précarité énergétique

1 305 200 ménages locataires ont récemment rencontré des difficultés de paiement de loyer

565 000 ménages propriétaires ou accédants ont récemment rencontré des difficultés de paiement pour leurs charges et remboursements d'emprunts

91 180 ménages occupent un logement sans droit de titre suite à une décision de justice ayant prononcé l'expulsion.

Statistiquement ces derniers chiffres ne peuvent être cumulés sans risques de double-comptes. Leur ampleur est telle cependant, qu'ils permettent de prendre la mesure du problème du logement dans notre société et d'estimer que :

10 millions de personnes sont aujourd'hui touchées, de près ou de loin, par la crise du logement.

*L'état du mal logement en France, 18^{ème} rapport annuel -2013,
Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés.*

(1) résigné s'entend comme l'impossibilité de changer de logement.

ANNEXE 2

Sommaire du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté lors du Comité interministériel de lutte contre les exclusions

Introduction	3
1 - Réduire les inégalités et prévenir les ruptures	
Accès aux droits : lutter contre le non-recours et sécuriser les aides	11
Emploi, travail : inciter à une démarche de prévention active des exclusions au sein des entreprises et dans la négociation collective	13
Logement : disposer d'une offre de logements adaptée et prévenir les expulsions	14
Santé : prévenir les inégalités d'accès aux soins et progresser en matière de santé des enfants et des adolescents	16
Familles, enfance, réussite éducative : accentuer les efforts de redistribution envers les familles pauvres et renforcer leur lien avec les institutions éducatives	17
Inclusion bancaire et lutte contre le surendettement : prévenir les difficultés des ménages modestes	20
2 - Venir en aide et accompagner vers l'insertion	
Améliorer le montant du RSA socle et favoriser l'accès aux biens essentiels	23
Emploi, travail, formation professionnelle	27
Logement, hébergement : créer les conditions d'une véritable politique d'accès au logement pour le plus grand nombre	32
Santé : des complémentaires pour tous et une offre de soin de proximité	34
Familles, enfance : accompagner les jeunes parents et les jeunes majeurs en difficulté	36
Inclusion bancaire et lutte contre le surendettement : accompagner les personnes et les familles en situation de fragilité financière	37
3 - Coordonner l'action sociale et valoriser ses acteurs	
Renforcer l'interministérialité des politiques de solidarité	39
Accentuer la territorialisation des politiques de lutte contre la pauvreté	39
Reconnaître le droit à l'initiative sociale	42
Développer sur de larges bases la participation des personnes en situation de pauvreté et de précarité à l'élaboration et au suivi des politiques publiques	45
Refonder le travail social	46
Observer les besoins, évaluer et capitaliser les pratiques	48
Conclusion	51

Paru le 21 janvier 2013,
Disponible sur www.gouvernement.fr (consulté le 13 octobre 2013).

ANNEXE 3

Logement social : l'État et les bailleurs mobilisés pour répondre à la crise

150 000 nouveaux logements sociaux chaque année, c'est l'objectif à atteindre pour le Gouvernement. Pour y parvenir, l'État et les organismes HLM se sont réunis ce lundi 8 juillet pour signer le pacte d'objectifs et de moyens concernant la période 2013-2015. [...]

Avec ce pacte, les organismes HLM s'engagent à atteindre la construction de 150 000 logements sociaux par an mais également à réformer le système d'attribution, améliorer la qualité des logements existants et aider plus efficacement encore les ménages en difficulté, ceux qui ont du mal à accéder au logement, même social. L'objectif fixé par le Gouvernement n'est pas encore atteint, comme l'a reconnu le Premier ministre lors de son discours. Jean-Marc Ayrault a rappelé la nécessité de travailler « ensemble » et a invité tous les acteurs à se mobiliser pour parvenir au nombre de 150 000 logements sociaux par an.

Le logement social,
Extrait « plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale »,
Disponible sur www.gouvernement.fr (consulté le 13 octobre 2013).

ANNEXE 4

Logement et cohésion sociale

Les lois du 31 mai 1990, dite « loi Besson », et du 31 juillet 1998, de « lutte contre les exclusions » [...] ont instauré puis renforcé le « droit au logement ». C'est dans l'article 1^{er} de la loi du 31 mai 1990 qu'est fixé pour la première fois ce droit, présenté comme un « devoir de solidarité pour l'ensemble de la Nation ». Deux dispositifs principaux fonderont ce qui va devenir la dimension sociale de la politique de logement : les plans départementaux d'actions pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) et les fonds de solidarité pour le logement (FSL). Copilotés à l'origine tous deux par le préfet de chaque département et le président du conseil général, ces instruments de politiques publiques associant un large partenariat local, visaient à planifier et organiser la programmation des actions en faveur des plus démunis. Les PDALPD devaient comporter obligatoirement une évaluation quantitative et qualitative des besoins en logements des personnes et familles en difficultés et définir des objectifs de production de logements pour satisfaire les besoins ainsi identifiés.

Les FSL quant à eux avaient et ont toujours vocation à accorder des aides financières (prêts et/ou aide au cautionnement) aux ménages défavorisés pour les aider à se maintenir dans le logement en cas d'impayés locatifs ou d'impayés de charges [...] ou pour les aider à entrer dans un logement locatif. [...] Par ailleurs, les FSL financent l'accompagnement social lié au logement assuré par les associations et autres organismes et peuvent également garantir les associations qui mettent un logement à disposition des personnes défavorisées.

VANONI Didier et ROBERT Christophe,
Le mal-logement au cœur des inégalités, La Découverte, 2007,
Alternatives sociales.

Dénicheurs de logements durables

L'association Solincité, dans le Lot-et-Garonne, a créé fin 2012 une agence immobilière à vocation sociale. Son but : capter des logements privés dans un département mal doté en HLM pour y loger des personnes en difficultés sociales, en garantissant les impayés et les dégradations.

Dans le jardin de sa coquette maison de 110 m² du centre de Marmande (Lot-et-Garonne), Isabelle Fasciaux, la quarantaine souriante, offre le café à Bérangère Clerget, gestionnaire locative à l'agence immobilière à vocation sociale (AIVS) de l'association Solincité. Les deux femmes se connaissent depuis plusieurs années. *« Solincité et moi, c'est une longue histoire !* témoigne cette mère de trois garçons arrivée dans le département en 2010. *Avec Bérangère, on s'appelle dès qu'il y a un souci ».* Isabelle Fasciaux, allocataire du RSA, séparée de son conjoint et criblée de dettes, était menacée d'expulsion en raison de la vente du logement qu'elle occupait. *« Nous avons été saisis par le CCAS [centre communal d'action sociale] de Tonneins et avons proposé une prise en charge par notre service d'insertion par le logement pour trois mois renouvelables,* raconte Bérangère Clerget. *Nous avons travaillé sur le budget, les meubles, les droits CAF à ouvrir. Au bout de six mois, elle a été relogée grâce à l'ALT [allocation de logement temporaire] et sa situation administrative et financière a pu être assainie ».*

En 2011, avec l'aide de l'Agence nationale de l'habitat, Solincité loue à la famille Goret cette maison rénovée du centre de Marmande pour la sous-louer à Isabelle Fasciaux et son nouveau compagnon, dans le cadre de l'intermédiaire locative. [...]

En contrepartie d'un loyer 30 % moins cher que celui du marché et d'honoraires de 6 % du montant brut du loyer, le propriétaire bénéficie de la garantie du paiement des loyers et de la prévention des dégradations grâce à un accompagnement rapproché. Pour cela, il faut prospecter les logements vacants susceptibles d'être loués à des ménages défavorisés et négocier leur location avec les propriétaires en mettant en avant les aides mobilisables pour d'éventuels travaux ou les avantages fiscaux liés à la location très sociale. [...]

La création d'une agence immobilière à vocation sociale constitue donc un bon moyen de trouver des solutions pour les personnes en situation de précarité visées par le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD). Le but est de capter des logements du parc privé pour les mettre à disposition de ceux qui en ont besoin. [...]

Côté finances, la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations soutient le projet au travers d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) financée sur objectifs à hauteur de 30 000 € par an sur trois ans, auxquels s'ajoutent 30 000 € du conseil général du Lot-et-Garonne. 6 000 € ont par ailleurs été sollicités auprès de la Fondation Abbé-Pierre.

Les AIVS en France

Une agence immobilière à vocation sociale (AIVS) est une structure à but social (association, union économique et sociale, société coopérative d'intérêt collectif...) qui possède les compétences d'agent immobilier pour les mettre au service de l'insertion par le logement de personnes en difficulté. « AIVS » est un label avec marque déposée, délivré par la Fédération des associations pour la promotion et l'insertion par le logement (FAPIL). Il existe 46 AIVS en France, qui gèrent 10 000 logements en mandat de gestion. Selon la FAPIL, les trois quarts des ménages bénéficiant de logements *via* les AIVS ont des revenus inférieurs au SMIC, un quart sont des familles monoparentales et la moitié des personnes isolées.

SANSON-STERN Catherine,
ASH, 13 septembre 2013, n° 2824.